

DÉCISION 275 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE SERVICES VELO A METZ (VELOROUTE V50)

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Accompagner la structuration et la mise en tourisme des véloroutes et des voies vertes » de la Région Grand Est,

DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif « Accompagner la structuration et la mise en tourisme des véloroutes et des voies vertes » de la Région Grand Est, un accompagnement financier pour la création d'une aire de services vélo à Metz (véloroute v50), au taux de 20%, sur la base d'un projet estimé à 95 631,04 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250515-Decis275-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 15 MAI 2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz